

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**
- Code du produit: 1781
- UFI: 2XW4-700M-P00F-0F86
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Détartreur
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Polatect SA
Rte. de Treyvaux 62
1732 Arconciel
Tel.. 026/402 06 00
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide L-(+)-lactique
C9-11 d'alcool éthoxylé
- Mentions de danger
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Numéro index: 607-743-00-5	acide L-(+)-lactique ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318 EUH071	10-25%
CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 614-482-0	C9-11 d'alcool éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,2-1,0%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface non ioniques		<5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:
 - Autoprotection du secouriste d'urgence.
 - Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 - Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).
- Après inhalation:
 - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
 - Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
 - Laver immédiatement à l'eau.
 - Demander immédiatement conseil à un médecin.
 - Un traitement médical immédiat est nécessaire car les brûlures chimiques non traitées entraînent des blessures difficiles à cicatrises
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:
 - Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
 - Ne fait pas vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**

(suite de la page 2)

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Ne donnez jamais d'eau à une personne inconsciente.

Obtenez immédiatement un avis/une attention médicale

En cas d'ingestion, il existe un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une grave irritation de la peau et des lésions oculaires graves

Cutané : Provoque de graves brûlures.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les brûlures chimiques doivent être traitées immédiatement par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

*Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone
inflammable*

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les brûlures chimiques non traitées entraînent des blessures difficiles à cicatrise

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs / gaz / brouillards.

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité.

La substance acide lactique est un acide fort. La neutralisation est généralement requise avant que les eaux usées ne soient rejetées dans les stations d'épuration

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer soigneusement les objets et surfaces contaminés dans le respect des réglementations environnementales.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: *Favorit Eco Détartrant*

(suite de la page 3)

- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Manipuler avec de bonnes techniques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.
- Préventions des incendies et des explosions: *Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.*
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.*
 - Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).*
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.*
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.*
 - Protéger de l'humidité.*
 - Conserver à l'écart des autres matériaux.*
- Classe de stockage: 8 CH/(TRGS510) *Substances caustiques et corrosifs*
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés *Utiliser une aspiration convenable.*
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.*
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.*
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*
- Protection respiratoire:
 - N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.*
 - Si nécessaire, protection respiratoire selon EN 141.*
- Protection des mains:
 - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.*
 - Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)*

(suite page 5)

SUI

Nom du produit: *Favorit Eco Détartrant*

(suite de la page 4)

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: NBR 0,3 CR 0,6 FRM 0,7 BR 0,3 mm

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage****Lunettes de protection hermétiques**

selon EN 166

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Rouge

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair:**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

1

· **Viscosité:**· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**· **l'eau:**

Soluble

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,07 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	83,0 %
· VOC (CE)	0,00 %
· VOC (CH)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Contact prolongé avec l'air ou l'humidité.
Chaleur excessive.
- 10.5 Matières incompatibles: acides. lessive. agents d'oxydation

(suite page 7)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**

(suite de la page 6)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	50.000 mg/kg
------	------	--------------

79-33-4 acide L-(+)-lactique

Oral	LD50	3.730 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50 Dermal	2.000 mg/Kg (lapin)
Inhalatoire	LC0 4h	>7,94 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

79-33-4 acide L-(+)-lactique

Oral	LC50 96 h	100-180 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>)
	EC50 (48h)	180-320 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
	LC50 (96h)	320 mg/l (<i>brachydanio rerio</i>)
		100-180 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenue dans cette préparation respectes les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

79-33-4 acide L-(+)-lactique

Log POW | -0,5 -

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: *Favorit Eco Détartrant*

(suite de la page 7)

- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.
Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination


- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Les résidus de produits sont soumis au respect de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED) SR 814.600), de l'ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD) (SR 814.610) et de l'ordonnance du DETEC sur les listes pour le mouvement des déchets. (SR 814.610.1).
Laissez les produits chimiques dans leurs contenants d'origine.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
----------------------------------	--

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | UN3265 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,
N.S.A. (acide L-(+)-lactique)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (L-
Lactic acid (2-hydroxy propionic acid)) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | |
| <div style="text-align: center;">  </div> | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 8 (C3) Matières corrosives. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11


Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: **Favorit Eco Détartrant**

(suite de la page 8)

· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE L-(+)-LACTIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: *Favorit Eco Détartrant*

(suite de la page 9)

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide L-(+)-lactique

C9-11 d'alcool éthoxylé

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Réglementation Suisse (CH)

Règlement sur les accidents majeurs OPAM SR 814.012 : SQ 20000 kg

Annexe 5 OChim SR 813.11 : Aucune groupe Groupe

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

*Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11*

Date d'impression : 21.02.2024

Version: 1

Révision: 21.02.2024

Nom du produit: *Favorit Eco Détartrant*

(suite de la page 10)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

· *Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008*

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· *Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit*

· *Contact:*

MADER CHEMIE SICHERHEIT

CH-3006 Bern

Hr. Mader

· *Acronymes et abréviations:*

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· ** Données modifiées par rapport à la version précédente*